

2022/0010

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE  
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 16

Etaient présents : MM. BADIDI.SEGUIN.COQUELET.CHATELAIN.WERY.JOSSET.  
RAVIDAT. ASCONE.

Mesdames BLANDO.WAUCHER.CAFFIAU.

Absent ayant donné pouvoir : Mme MERCIER à M. SEGUIN.

M. CHRETIEN à M. BADIDI.

M. PETIT à M. WERY.

Mme STALLA à M. BADIDI.

Mme BOURAINE à M. SEGUIN.

Absente excusée : Mme MALINGRE.

Absents : M. CHALDAUREILLE et Mme DELPLANQUE-GABET.

Secrétaire de séance : M. WERY.

**Objet : Délibération dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants – équipements numériques de vidéo protection.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet relatif à la vidéo protection sur l'ensemble de la commune est susceptible de bénéficier de la subvention relative au dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants, opération équipements numériques de vidéo protection.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 128 267,65 euros H.T. soit à la somme de 153 921,18 euros T.T.C., la commune sollicite une participation financière d'un montant de 30 000,00 euros à la Région.

Le projet a fait l'objet d'une notification d'accord de la subvention au titre du FIPD 2022 pour un montant de 51 307,06 euros.

Le reste à charge pour la commune est de 46 960,59 euros H.T. soit 56 352,70 euros T.T.C.

Les travaux projetés en 2022 seront à inscrire au budget primitif 2022 selon les modalités de financement prévisionnel proposées :

## Suite de la délibération 2022/0010

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le 31 MARS 2022

ID : 059-215900358-20220331-20220331\_D00010-DE

Dépenses		Recettes	
Centralisation, exploitation et travaux communs à toutes les zones	26 463,77 €	Subvention perçue au titre FIPD 2022 - 40 %	51 307,06 €
Caméras entrée de ville rue du Taille Pied	10 933,39 €	Subvention Région Hauts-de-France - 23 %	30 000,00 €
Caméras entrée de ville rue du Moulinet	10 478,31 €	Fonds propres de commune - 37 %	46 960,59 €
Caméras entrée de ville RN2	9 108,11 €		
Caméras entrée de ville rue Léo Lagrange	6 793,03 €		
Caméras entrée de ville route de Sains	10 148,16 €		
Caméras garderie et services techniques	10 923,66 €		
Caméras rue Charles Séry	4 260,33 €		
Caméras cimetière	7 847,96 €		
Caméras mairie	4 954,11 €		
Caméras rond point Léo Lagrange	9 352,08 €		
Caméras complexe sportif	17 004,74 €		
<b>Montant T.T.C de l'opération</b>	<b>128 267,65 €</b>	<b>Montant T.T.C de l'opération</b>	<b>128 267,65 €</b>

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec une abstention,  
**Approuve** l'avant-projet présenté ci-dessus,  
**Sollicite** le financement régional au titre du dispositif de soutien pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité, soit une subvention d'un montant de 30 000,00 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme,  
 AVESNELLES, le 30 MARS 2022  
 Le Maire,

